Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 mouharem 1441
13 septembre 2019

N° 89

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **3274**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3274**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3276**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3281**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3283**
Avis aux créanciers..... **3290**
Convocations
Sociétés anonymes **3290**
Actes Administratifs
Avis au public **3292**
Divers
Avis au public..... **3293**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement agricole

Vu la loi N° 2004-24 du 15 Mars 2004 modifiant est complétant la loi N° 1999-43 du 10 mai 1999 relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et en se référant à l'assemblée générale constitutif qui s'est déroulé le 25 octobre 2018 et suite à l'approbation de la totalité des adhérents des statuts types des GDA.

Il a été crée un G.D.A nommé «EL AMAL» secteur AIN EL HAWARIA - IMADAT LANSARINE Délégation Tebourba Gouvernorat de Manouba.

L'activité principale (la desserte en eau potable) et il est représenté par son président du conseil d'administration Mr ADEL BEN HABIB EL KHEZAMI

2019T01292SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Procuration

Société Montazah Côtes de Carthage « S.A»

Capital Social 30 600 000 Dinars

Siége Social : Avenue Haute Volta Gammarth Supérieur La Marsa 2078 TUNIS

Identifiant unique : 0496837R

C.N.S.S : 141611-88

Suivant l'acte du 22/05/2019, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19/08/2019 sous le n° 19804896, Mr. Fahad ben Mohamed ben Salah Al Adhel président directeur général de la société Montazah côtes de Carthage, donne procuration générale à Mr. Lotfi Mechergui directeur général de l'hôtel Golden Tulip Carthage Tunis appartenant à la même société, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00272243 du 09/03/1999 , pour gérer et diriger la société Montazah côtes de Carthage, et ce à partir du 22/05/2019, et parmi les pouvoirs qui lui sont conférés: représenter ladite société devant les administrations centrales, régionales et locales , accomplir toutes les procédures auprès de ces administrations et signer tous documents qui s'y rapportent.

2019R02142SANB2

Assemblée générale ordinaire

Horizon mécanique du Sud

S.A. au capital de 120.000 Dinars

Siège Social et Usine : Z.I Poudrière I Rue Mahmoud Akrout - SFAX Tunisie Adresse Postale : PTT Hached BP N° 2 3069 Sfax

M.F :008678 DAM 000

RC : B129841997

- Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date de 23/06/19 enregistré le 04/07/19 à la recette de l'enregistrement de Sfax sous le n° 19803391 les associés ont décidé la nomination de :

Mr Châari Mohsen - Mr Châari Mokhtar - Mr Châari Md en tant qu'administrateurs

Mme Sonia Zghal en tant que commissaire aux comptes

Conseil d'administration :

- Selon procès verbal de la réunion du conseil d'administration n°48 du 23/06/19 enregistré le 04/07/19 à la recette de l'enregistrement de Sfax sous le n° 19803391. Il a été décidé de renouveler avec tout les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus la nomination de :

- Mr Châari Mohsen en tant que président directeur général.

- Mr Châari Md en tant que directeur général adjoint.

2019X01144SANB2

Augmentation de capital

Société MATEX TUNISIE Société Anonyme au capital de 50 000 Dinars

Siège social : Rue 4978 Sidi Hassine Essijoumi

Matricule Fiscal : 1574961P/A/M/000

Registre de commerce de Tunis n° B40144462018

Notice publiée en application de l'article 164 du code des sociétés commerciales, complémentaire à celle publiée au jort n° 78 du 06 août 2019

- Dénomination : Société MATEX TUNISIE.

- Forme : Société anonyme (ne faisant pas appel à l'épargne Public).

- Capital social : Cinquante mille Dinars (50 000 Dinars).

-Siège social : Rue 4978 Sidi Hassine Essijoumi

-Objet social : Fabrication de vêtements

-Durée de la société : 99 ans.

-Modalités de l'augmentation : Suivant P.V. de l'A.G.E. en date du 17/05/2019, enregistré à la recette de finance Essijoumi , le 21Mai 2019 sous les numéros de quittance M055703 et d'enregistrement 19701585, à approuvé le rapport relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription et a été décidé d'augmenter le capital social pour une valeur de 10000 Dinars, afin de le porter de 50 000 Dinars à 60 000 Dinars, et ce par l'émission de 10 000 actions de un dinars chacune.

Le montant de la dite augmentation est débloqué dans un compte indisponible ouvert chez la banque de Tunisie BT sous le numéro 05105000025087069037 agence ksar Saiid le 06 août 2019.

2019403006SANB2

Renouvellement du mandat du président directeur général

Société groupe immobilier SANA

Société GROUPE IMMOBILIER SANA

S.A capital social de 3.300.000 Dinars

Matricule Fiscal : 0864834P/P/M/000

RC : B247172004

Siège social : Résidence « Sana Business Centre», Pavillon B, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Par procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 06/03/2019 enregistré à la recette des finances à charguia Tunis en date du 07/03/2019 sous le n°19801348 quittance n°M029054, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 11/07/2019, sous le W201933401, il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Said Naji en qualité de président directeur général et ce pour la durée de son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2019-2020 et 2021.

2019403014SANB2

«Société des ciments de Gabès SA»

Société anonyme capital social: 23.559.552 Dinars

Siège Social : 75, avenue Khereddine Pacha -

Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir -Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant un procès verbal du conseil d'administration du 23/03/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 30/07/2019 sous le Qn°M082912 En°19804285.

-Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de M.Sergio Antonio Alves Martins en qualité de président directeur général avec la détermination de ses pouvoirs.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du registre national des entreprises le 05/08/2019.

2019403018SANB2

Parc d'Engins Industriels

et Agricoles « PARENIN »

Société Anonyme

Au Capital de 14 000 000 DINARS

Siège Social : 91, AVENUE DE CARTHAGE 1000 TUNIS

MF : 000573K/ A/M/000

RCS : N° B 1107901996

CNSS n° 272/78

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 Mai 2019 et enregistré à la recette des finances le 03 juin 2019, sous le n° 19703691 quittance n° M042685, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 11/06/2019 sous le n° 201927614 les actionnaires ont décidé le renouvellement en tant qu'administrateurs de Messieurs : Karim Ben Yedder, Halim Ben Yedder, Ismail Ben Yedder, Wassim Ben Yedder, Mahmoud Babbou, Mohamed Mathlouthi et SICOF et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2021.

2019403024SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Vision PRO Tunisie

Société à responsabilité limitée

Siège social : n°6 résidence Erihab rue du Lac Malaren Les Berges du Lac -1053 Tunis -Tunisie

Identifiant unique: 1489251K

CNSS : 598048-43

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/05/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, le 26/07/2019, sous le numéro 19504587, quittance n°M005685, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/07/2019 sous le n° 201936708, les associés ont décidé l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 150.000,000 dinars pour le porter de 100.000,000 dinars à 250.000,000 dinars, par la création de 15.000 parts nouvelles de dix dinars chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

2019R02144SRLB2

Avis de démission et nomination de gérant

Société la maison de l'électronique « MAELEC »

SARL au capital social de 232000d

3 rue passage Ahmed M'hiri Tunis identifiant unique 0012345N

RC B153492002

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 26 juillet 2019 enregistrée à la recette des finances de la rue d'Autriche à Tunis le 2/09/2019 n° 197903666 quittance n° M075981 dont 1 copie a été déposée au registre national des entreprises le 05/9/2019 n° 201945881. L'assemblée générale a accepté la démission de Mr Mohamed Sghaier el Hammami de la gérance avec effet à partir du 26/7/2019 l'assemblée a nommé Mr Rouissi Fitati en qualité de nouveau gérant pour une période illimitée il est investi des pleins pouvoirs pour gérer la société. L'assemblée a accordé au gérant l'autorisation de vendre l'immeuble de la société sise à ben Arous zone industrielle.

2019R02145SRLB2

Cessation définitive de l'activité

Matricule unique : 1 467559J

Société « C-BIO» (S. A.R.L)

Capital Social : 5.000 D

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 23/07/2019 enregistré à la recette des finances avenue de la gare - Tunis le 26/07/2019 enregistrement n°19504750 quittance n°M052329.

Les associés ont décidé :

• La cessation définitive de l'activité de la société.

2019S01008SRLB2

Sartorius Stedim Bioprocess SARL

Société à responsabilité Limitée - Non résidente

Capital Social : 5.949.800 Dinars

Km 24, route de Zaghouan, Bourbiaa, BP 87,1145 M'Hamdia

M.F :1198990/A/M/000

* Suivant un Procès-verbal de l'AGE du 7/6/2019 enregistré à la recette des finances Fouchana, le 23/7/2019 sous Qn°M064247E n°19803043 & Suivant un A.S.S.P. de Juin 2019 enregistré à la recette des finances Fouchana, le 30/7/2019 sous Qn°M065544E n°19803130

* les associés ont décidé la mise à jour des statuts.

* En conséquence des modifications, et après examen du projet des Statuts mis à jour, les associés ont approuvé les Statuts tels qu'ils leur ont été présentés.

* Dont un exemplaire du P. V et de l'AS.S.P ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 1198990X le 26/8/2019.

2019403015SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

DECO DEAL SUARL

AU capital de 10.000 dinars

Immeuble Nesma - B31 - 62bis Avenue de l'Uma 2036 la Soukra

Identifiant unique : 1464452K

Suivant procès verbal de la décision de l'associé unique de la société DECO DEAL en date du 29 mars 2019, enregistré auprès de la recette des finances rue du Paradis Ariana en date du 2 avril 2019 sous le numéro 19702327 quittance numéro 45496, et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le numéro 201927861 en date du 12 juin 2019, il a été décidé de :

- Modifier l'objet de la société comme suit : « l'achat, la construction et l'aménagement de biens immeubles en vue de leur location ou vente»

- Modifier la dénomination sociale comme suit : « Société SMS » et de mettre à jour les articles 2 et 3 des statuts.

2019403011SRUB2

Société BRAIN AND STATISTICS INGENIEERING

Siège social : Immeuble Ichbilia cité les Pins Lac 2

MF : 1367050B/A/M/000 SARL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07/02/2017 enregistré à la recette des finances el bouhaira le 27/02/2017 sous le numéro 17700082 quittance n° MO6608 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° 201712694 en date du 22/03/2017.

La cession des parts de respectivement de M.Righi Sofiene (50 parts) et Aymen Oueslati (50 parts) à M. Saber Bouabid, la modification de la dénomination de la société qui sera brain and statistics engineering, l'ajout d'une activité secondaire étude qualitative et aide à la décision, la nomination de M.saber Bouabid (l'associé unique) nouveau gérant de la société.

2019403020SRUB2

AUTRES SOCIETES

«MSH (International) Dubai LTD Tunisia Branch»

Branche en Tunisie

Siège Social : Rue de l'Euro - Immeuble Slim - 2ème étage

1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1587858K

Suivant un procès verbal du conseil d'administration en date du 05/02/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 25/03/2019 sous Qn°M032154 En°19702042

Les membres du conseil d'administration ont décidé de renouveler le mandat de M.Athmani Abdessamed en qualité de représentant de la Branche en Tunisie.

Le conseil a décidé de déléguer à M. Ghassan Wazen et à Mme Sandrine Boussa les pouvoirs des signatures bancaires.

Le conseil a décidé de déléguer au profit de M. Ghassen Wazen les pouvoirs de gestion.

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Branche en Tunisie de rue de l'Euro, Immeuble Slim – 2ème étage; 1053 Les Berges du Lac _ Tunis à Immeuble Azur Workspace - Les Bureaux du 1er et 2ème étage - 42 Rue Platon Zone d'Activité Kheireddine 2015 Le Krarn Tunis.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises le 24/06/2019.

2019403017SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce signé le 06 et 08/08/2019 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative Ariana daté du 21/08/2019 reçu numéro M104300, Monsieur Amor Bou Fayed a vendu à Mohamed Larbi Arouri ; la totalité du fonds de commerce qui lui appartient et qui l'exploite dans le local commercial sis au 62 avenue Abou Kacem Chebbi avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes contestations devrait être déposées chez cabinet maître Wafa Mekki sis au 17 Rue d'Algérie 2ème étage Bureau numéro 6 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal « Le quotidien» le 30/08/2019.

2019T01268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 23/08/2019 et enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Bardo le 29/08/2019 reçu n°79855 enregistrement n° 19203110 M Sahbi ben Jilani Mezzi a vendu par procuration représentant M Sami ben Mohamed Alwi le fonds de commerce qui a pour activité vente et achats des marbres à 8 rue Ain Drahim Bardo TUNIS avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk le 04/09/2019.

2019T01287FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique rédigé par les notaires Selmi Dalila et Afef Romdhan daté le 23 août 2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana par lequel monsieur Massoud Saaud céde par donation à sa femme Basma Bahar la totalité du fonds de commerce exercé au local 2 et 2 bis rue de liberté Manzah 5 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels à une valeur de (200.000.000) toutes les oppositions seront faites auprès de monsieur Massoud Saaud demeurant 02 rue de liberté Manzah 5 Ariana dans les 20 jours suivant l'insertion au Journal Officiel et Publication au journal. Cette annonce est publiée au journal « Le Quotidien » le 03/09/2019.

2019T01290FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant un acte SSP, enregistré à Sidi-Hcine Sijoumi le 02/09/2019 sous n° M073973 enregistrement n° 19202540 , Mme LOBNA SALHI a vendu à Mme Salha Zayanni ,le fonds de commerce consistant Café laquarium exploité dans le local situé au Sijoumi route 37 et 39 objet du titre foncier n° 129210 Tunis

Les oppositions doivent être adressées au Siège du fonds de commerce et au bureau de mtre Bacha Faouzia situé à la résidence Dorrat el Mourouj, Mourouj 6 Avenue 14 janvier Mourouj 6, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T ,le présent avis est publié au journal « El Chourouk » du 07/09/ 2019.

2019R02134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Mégrine le 05-09-2019 sous le n° 19203602 quittance n° M066708 Mr Mohamed Khamassi, a cédé à Mr Eskander Trifi un fonds de commerce par ses éléments incorporels, sis à Chouchet Radés ben Arous destiné Taxiphone. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de L'acquéreur et à son adresse à la rue 3076 n°01 Essaida Tunis. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 08-09-2019.

2019R02135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 27/08/2019 quittance n° M69764, enregistrement 19203339. Mme Yosra bent Mohamed Hosni Soltani a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité restaurant pizzeria sis 186 avenue Haramen Charifien Mourouj 3 ben Arous à Mr Tarek ben Mohamed ben Kilani Dadi et Mr Saber ben Mansour ben mohamed.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dont les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 10/09/2019.

2019R02136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Mégrine sous le n°09203500 du 02/09/2019, MR Souhaiel Arfaoui a vendu à madame Nejia Harbachi un fonds de commerce par ces éléments incorporels à l'adresse 41 rue Ahmed Tellili cité Chaker Megrine ben Arous conçu pour toutes activités commerciales.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunissienne

Cette annonce a été publiée au journal Quotidien al Sahafa le 06/09/2019.

2019R02139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/08/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Lif le 29/08/2019, quittance n° MO51919, enregistrement n° 19201688, il apert que Mer Amor Ben Ali Chaffar, C.I.N n° 03588703, sis à rue sidi Abdelhak imp 2 Tunis et Ali Ben Mohamed Najjar C.I.N n° 05172909, sis à imp el halouani n° 8 rue tronja Tunis vendent et cèdent avec toutes les garanties de fait et de droit à Mme Mounira bent hédi jendoubi ep Kemais Mahjoub, C.I.N n° 00319258 , sis à 1 rue Seliana cité Med Ali Hammam-Lif ben Arous, le fonds de commerce sis au magasin n° 3 centre commercial (LE FORUM)12 avenue Hbib Bourguiba Hammam-Lif ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doit être faites entre les mains de Maître Lotfi Mejri, Avocat à la cour de cassation, sis à 10 rue Essourour Chouchet Radès ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

2019R02146FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous- seing privé daté du 28 août 2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n° 19203987, madame Lamia ben Abdelkader ben Abdessalem épouse Mohamed Salah Dardouri dont l'identifiant unique est de n° 1318954M et titulaire de la CIN n° 05542120 a vendu à monsieur Habib Kahloul titulaire de la CIN n°055 86619, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à rue Ahmed ben Abdelaziz Hammam Souse _ Sousse destiné comme pâtisserie. Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT au siège du fonds de commerce sis à rue Ahmed ben Abdelaziz: Hammam Sousse - Sousse .

Le présent avis a été publié au journal le quotidien du 07/09/2019.

2019S01005FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/08/2019, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse, sous n°19202309, quittance M059765, Madame Najoua bent Mahmoud ben Mohamed Ibn Hadj Hamouda, titulaire de la Cin n°02822880 demeurant à 21 rue Salah Eddine Ayoubi Av. Mohamed Karoui Sousse a vendu à Mr Marouen Abdessalem, titulaire de la CIN n°0094182299 et à Mr Imed Eddine Bdiri, titulaire de la CIN N°09429843, tout le fonds de commerce du local destiné (Cafétéria) sis rue Habib Bou Gatfa Khézama Ouest Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S01012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 03/09/2019 enregistré à la recette des finances de jemmel à la date du 03/09/2019 sous le n°19201672 quittance n° 62391 Mr Meher ben Mustapha ben Ali El Gafsi a vendu à Mme Ferida Bent Salem ben Gilani Melyen la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au rue Sidi Masoud 5020 Jemmel Monastir pour l'usage de vente produit alimentaire au détail et l'activité secondaire vente au détail des produits de nettoyages.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal « Achourouk » du 07/09/2019.

2019S01016FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 23/8/2019 enregistré à la recette des finances Monastir le 26/8/2019 (reçu d'enregistrement n° 19204613 quittance n° M055934) Mohamed Habib el Baccouche demeurant n° 16 avenue el Amal Monastir, registre national des institutions n° F126279, a vendu le fonds de commerce ayant pour vente de produit Artisanal Situé n°3, place de l'indépendance Monastir à Raafat ben Abdel Raouf el Ghabsi.

Les oppositions seront reçues dans les vingts jours de la publication de cette annonce au jort de cabinet Maître Zied Haddar complexe borj khafacha.

2019S01018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route Ain Sfax en date du 04/09/2019 sous le numéro 19201311 Monsieur Mohamed Kallel CIN n° 04011908 a vendu et cédé à Monsieur Hamdi Chaari CIN n° 08805353 la totalité du fonds de commerce situé à route ain klm 8 centre aloulou 3042 Sfax. Les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à son siège situé à avenue Bourguiba klm 8/26 bis branche 2 elain Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT.

Cette publication est parue au journal quotidien Essabeh du 07/09/2019.

2019X01140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/9/2019 signature légalisée le 6/9/2019 enregistré le 6/9/2019 à la recette des finances de Sfax sous le n°19203390 quittance n°M068685. Mr Hichem Harabi Habite à hssiket Awlede Haffouz Sidi Bouzid code fiscal n° 1373522B.

A vendu la totalité du fonds de commerce «utilise » comme restaurant Fasfoud à madame sonda mezgani CI n°08179172 les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devrons être adressées chez Walid Krichen avocat lm l'ocient bleu Sfax

Cette annonce a été publiée au journal « Quotidien » du 10/9/2019.

2019X01147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05/08/2019 enregistré à la recette des finances Jendouba le 08/08/2019 quittance n° M061855 sous l'enregistrement n° 19202692.

Rédigé par maître Akrem Barouni à 94, rue Mohamed V Tunis.

Mme Meriem Barhoumi CIN n° 08708533 à Tunis le 15/09/2016 a vendu à Mme Jalila Bouslimi CIN n° 01708534 à Tunis le 08/05/2006 la moitié du fonds de commerce situé au 13 rue Khmais el hajri jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Akrem Barouni à 94, rue Mohamed V Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T

Le présent avis a été publié au joumal Echourouk du 15/08/2019.

2019C00080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05/08/2019 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou. Le 05/08/2019 sous n°d'enregistrement 19200905 quittance n°M031205.

Madame Zakia bent Ayachi ben Mouhamed Guerchi épouse Youssef

fersi titulaire de la CIN 02435329 délivrée le 14/06/2019 a vendu à Monsieur lamine ben elmaneaa Hafsouni titulaire de la CIN n° 07794876 délivrée le 18/07/2000 demeurant à la région Zraibia ghardimaou .

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité « une librairie et vente de vêtements usées au local sis avenue Hbib Bourguiba Ghardimaou».

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Hanen Fkiri, son bureau sis rue 13 Tayeb Mhiri. Dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal « Echourouk » le 30/08/2019.

2019C00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/09/2016 ,enregistré à la recette des finances de Jendouba le 03/09/2019 ,N° d'enregistrement n° 19202932, quittance n° M 066837 Madame Ayadi Taoues Bent Mohamed titulaire de la CIN N° 02389029 délivrée le 18/03/2000 demeurant à la cité Ettatawer Jendouba a vendu à Monsieur Ayadi Akram Ben Hsouna titulaire de la CIN N° 07832948 délivrée le 11/07/2012 demeurant à la cité Ettatawer Jendouba. Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité « service informatique » au local 18 rue Habib Bourguiba Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les· mains de Monsieur Ayadi Akram Ben Hsouna , demeurant à la cité Ettatawer Jendouba à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal « Echourouk» le 11/09/2019

2019C00083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 22/1/2018 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba à Kasserine le 23/1/2018, numéro de quittance M008228 et d'enregistrement 18200471 et publié au quotidien echourouk le 3/9/2019.

Il a été procédé à la vente de la part de monsieur, Ahmed naddari domicilié à Kasserine au profit de monsieur Slaheddine ben Ayad la totalité du fonds de commerce nommé pizzeria à Youssef sise à l'avenue de l'environnement Kassrine avec tous ses facteurs physiques et morals.

Les oppositions sont reçues au cabinet de Maître lmed Kahri sis à L'avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai ne dépassent pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication sur le journal Officiel de la République Tunisienne.

2019K00072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/08/2019 enregistré à la Recette des Finances Publiques de Djerba le 23/08/2019 numéro 19202987 quittance M073018, SOUROUR BAROUNI, titulaire de C.I.N n° 08632969 délivrée le 06/04/2007 et LAASSED FKILI titulaire de C.I.N n° 05689514 délivrée le 18/05/2018, demeurant à Houmt Souk Djerba, ont vendu la totalité du fonds de commerce leur appartenant, sis à rue de Bizerte Houmt Souk et exploité en bijouteries, à OUMIMA BOUHKRISSE, titulaire de C.I.N n° 05062556 délivrée le 15/07/2014 à Tunis, demeurant à Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse du local au fonds du commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/05/2013, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 31/05/2013 sous le n° d'enregistrement 13200912 quitance n° M027363 et par acte sous seing privé en date du 15/11/2017 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 05/09/2019 sous le n° d'enregistrement 19202061 quitance n° M082439 Monsieur Smaali Ahmed ,CIN n° 3563891 a vendu à Madame Essid Jihéne CIN n°5566012, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des gâteaux et glaces avec tous les élèments corporels et incorporels sis à rue de Palastine zone commerciale Zarzis. Madame Essid Jihéne devient propriétaire de la totalité du fonds de commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mkacher Chedlia CIN n° 01285093 identité fiscale PA747966/X000 à son bureau rue Farhat Hached Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T

2019M00329FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 04/9/2019 enregistré à la recette des finances de Mareth le 05/9/2019 Reçu n°M035970 Enregistrement n°19201026 Mr Mohamed Attoui a vendu et cédé à Mr kacem Meftah la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné comme Sandwicher nommé « PANORAMA» sis au rue 27 octobre Mareth Gabés.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, sis au lieu même du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux « alchourouk » et « le quotidien» le 07/9/2019.

2019Z00162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous - seing privé en date du 04/01/2019 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 01/02/2019 (n°de quittance M007713/ n°d'enregistrement 19200343), Mr Fakhri bahrouni a cédé à Mme Amira Oueslati la totalité du fonds de commerce lui appartenant et exploité

dans le local sis au rue Hédi Bayoudh (Fast Food) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur au local sis à la rue Hédi Bayoudh Nabeul et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal de « Essahafa" paru le 13/03/2019.

2019N00527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé en date du 01/07/2019 et enregistré à la recette des finances à Ras Jebel le 26/07/2019 n° d'enregistrement 19201942 quittances n° M052801 Madame Nada BNOUHADA a acquis à Madame Imen Sfaxi, la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments incorporels et matériels exploité pour le commerce de Prêt-à-porter en détail, sis au n° 3 rue Tarek Ibn Zied Ras Jebel, l'adresse du fonds de commerce sus indiquée est élue pour recevoir les oppositions à partir de la date de la parution de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 01 septembre 2019.

2019W00253FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé du 04/04/2019 enregistré à la Marsa au 18/04/2019 sous n°19202290 inséré au journal «Echourouk» au 22/06/2019 Sayfedine et Aladine Jarraya ont cédé le fonds de commerce Sis au 62 rez-de-chaussée, marché municipale de la Marsa à ben Azouz Anwer.

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce.

2019403008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/8/2019, enregistré à la recette des finances Nilsen Mandilla en date du 27/08/2019 sous le n° 19202262 quittance n° M75562 Soumaya ben Rhouma demeurant au 13 rue oum khoulthoum Tunis a vendu à Mme Jamila Ghali demeurant au rue Abdelaziz Mastouri Jbenyana Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage de garderie sis au rue Iran n° 56 Lafayette Tunis. Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur au 56 rue Iran Lafayette Tunis et ce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal « la Presse » le 4/09/2019 page 12.

2019403009FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente dont l'égalisation de signature au bureau de gestion rapide géant municipalité de Kalaet landalous le 01/09/2019 et enregistré à la recette des finances rue Nemsa le 04/09/2019 sous le numéro 19203740 par quittance numéro OM76553, Mr Raouf ben Mohamed ben Abderrahmane ben Ali ben Khaled a vendu à Mr Ammar ben Mohammed ben Elakkouri Elakkouri la totalité du fonds de commerce sis à la rue du cham numéro 58 Tunis 1002 exploité comme café de 1ère catégorie du nom commercial "café contact".

Les oppositions doivent être déposées chez Maître Hatem Slimen avocat à son bureau sis au 44/46 rue de la liberté Tunis et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Achourouk et le quotidien parus le 07 septembre 2019.

2019403012FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26/8/2019 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 28/8/2019 sous n°19201287 (quittance n° M040668), Monsieur Alaya el Abiri titulaire de la carte d'identité nationale n°04449106 a vendu à Heneya Trifi titulaire de la carte d'identité nationale n°00245945 la totalité du fonds de commerce comprenant tous les éléments corporels et incorporels. Ce fonds de commerce à pour objet restaurant, situé à route de mateur km 7 cité Khaled ben Walid Douar Hicher 2086 Manouba.

Les oppositions devront, être adressées au bureau de Maître Jouini Mohamed Ali, avocat demeurant au 24, rue Daghbagi, Tunis1000 et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis est paru au journal «Echourouk » en date du 04/9/2019.

2019403013FCCC2

Renonciation de propriété de F.C

Suivant acte sous-seing privé du 29/11/2017, et enregistré le 30/11/2017 à la recette rue de Paradis Ariana sous n° 17209613 quittance n°127634, Mrs et Mmes Kais, Bilel, Noura et Yosra Kammoun; ont renoncé à la totalité de leurs parts au F.C exploité à la vente de prêt à porter sis à la rue Mosquée Errawdha La Soukra, à leurs Mère : Chtourou Sabeh C.I.N n° 01292998

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT au : 11 rue de Trésor La Soukra Ariana,

Cet avis a été publié à « Echourouk » et le «Quotidien» du 10/09/2019.

2019403022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/07/2013 et enregistré à la recette des finances Menzah VI le 01/08/2013 sous le numéro 13204385, Monsieur Chaouki Mefaycel ben Selama a vendu à Monsieur Idriss Ben Maamar tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste à la vente des produits alimentaires au local sis au 26 rue Madinet Al Mawsel cité Ennasr 2 Ariana.

Les oppositions se font au 26 rue Madinet Al Mawsel cité Ennasr 2 Ariana dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne,

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 07/09/2019.

2019403023FCCC2

Location gérance libre

Location en gérance libre

Sté Mabillon Prêt à Porter

Tél : 21.195.078

1277983/PN/M/000

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances rue Habib Thamer le 08/08/2019 numéro M66520 numéro d'enregistrement 19302928 Mr Omar Boukrdouga loue en gérance libre à Sté Mabillon magasin commercial situé au rue Mokhtar Attia numéro 51 Tunis pour activité vente prêt à porter pour une année du 01/08/2019 au 31/07/2020.

Cette annonce a été publiée aux journaux Al Sabah et Le Temps du29/08/2019

2019T01266FCCC3

Location du fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 01/08/2019 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 05/08/2019 quittance n° M067763, numéro d'enregistrement 19303241, Monsieur «Faouzi Sadfi» a loué à Monsieur« Wahid Sebri» la totalité du fonds de commerce exploité dans «la restauration rapide» à l'avenue El Moez Ben Badis à Kairouan,

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Essabeh" et "Le Temps" le 17/08/2019.

2019S00994FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat de location en gérance libre daté le 11 Mars 2019 enregistré à la recette des finances du lac le 08 avril 2019 quittance n° M039451 sous le n°17305652.

La société Abdennadher mode au MF 544105 FA M 000 a confié à titre de location en gérance libre à madame Faten ben Youssef au MF1213055 F N C 000 le fonds de commerce destiné à la commercialisation de bijouterie et les articles de cadeaux au magasin n° 19-20 rue de lac Victoria les berges du lac Tunis a partir du 01 juin 2019.

Toute opposition devra être formulée à l'adresse indiquée ci-dessus dans un délai maximum de vingt jours de la parution de présent avis au JORT.

2019S01017FCCC3

Location d'un fonds commerce

Par acte sous seing privé en date du 08/12/2016 ,enregistré à la recette des finances Ghardimaou le 26/01/2017,n° d'enregistrement 17300127,quittance n° M 004017 ,Mr fazi Amara ben Ibrahim titulaire de la CIN n°02558736 délivrée le 26/04/1997 a loué la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels situé à la rue hédi chaker n° 37 Ghardimaou exploité à la vente des volailles à Monsieur Bouslimi Mahran ben Habib titulaire de la CIN n° 07876470 délivrée le 09/10/2016.

Toutes oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal « Echourouk» le 10/09/2019.

2019C00081FCCC3

Location de fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce légalisé de signature à la Municipalité de Nabeul le 01/08/2019 enregistré à la recette des Finances Avenue de France. Nabeul le 09/08/2019 sous le numéro 19302804 quittance N° M054291. Sté Dar Mayssa M.F 1119846A/A/M/000 R.C B07158652009 loue le Fonds de commerce sise à Avenue 02 Mars 1934 Nabeul pour une année renouvelable du 01/08/2019 au 31/07/2020 à monsieur Montassar Ben El Arbi Ben Sadok Hachich titulaire de la carte d'identité nationale N°06481453 délivrée à Tunis le 21/07/2015.

2019N00530FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un syndicat

Suite au procès-verbal constitutif numéro 03/19 du 07 juillet 2019, enregistré à la recette des finances sous le numéro 19703052, un syndicat professionnel est crée et Surnommé le syndicat général des ouvriers, des agents et des cadres des municipalités vise à défendre les intérêts professionnels et sociaux de ses adhérents au sein des municipalités, des conseils régionaux, du Conseil supérieur des associations locales et des agences et de direction général et sise au 11 rue med Ali Jnah Tunis le bureau exécutif se compose de Mabrouk ben Hssine secrétaire général - Mounir Ben Omrane - Med Beji - Issam Ayadi - Khaled Mabrouki - Amar Ayadi - Moez Melki - Med Ali Selmi - Souad Ayari - Samir Ganoui - Abdelkarirn May - Marwen Chaouech - Leila Stambouli - Mohsen Ayari - Abdelmajid Youssfi - Naji Sahbani - Slah Sahbani secrétaires générales adjoints.

2019T01244APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum international d'étudiant .

Objet : Association scientifique et sociale .

Objectifs :

• Contribuer à la détection des mouvements d'étudiants internationaux en Tunisie.

• Contribuer à informer les étudiants internationaux en Tunisie.

• Contribuer à faciliter l'échange des expériences dans les différents types d'associations .

Membres :

• Président : Dekhil Wajdi

• Secrétaire générale : Tlemceni Amira

• Trésorier : Baraa Barhoumi

Adresse : 15 rue Mazri Bardo 2000

2019R02010APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association association sportive d'athlétisme de bennane

Siège social : rue Hédi Chaker Bennane 5025/Monastir

Objet : Sport

Objectif : formation et encadrement des jeunes

Président: Bannour chokri

Scrétaire général : amor Slim

Trésorier : Bahri Mohamed Achref

2019S01006APSF1

Syndic résidence Eden Palm Skanes Monastir

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Eden Palm du 6 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis en date du 23/5/2019 sous le n° 19801972 quittance n° M149608 a été décidé ce qui suit :

- Election du bureau syndical

- Mr Ghali Hichem : Président

- Mr Hochlef Sami : Secrétaire général

- Mr Khalil Omrane : Trésorier

2019S01007APSF1

Avis

Suite au procès verbal du 02/08/2019 enregistré à la recette des finances de diar wafa sfax le 29/08/2019 sous le n° d'enregistrement 19803976 reçu n° 88486. Il a été décidé de constituer le syndic immeuble Triki route Elain Km 1 Sfax a été élue le comite syndical : Rekik faiida présidente Triki Jamel vice président et trésorier Zohra benamar secrétaire générale - Najah souagui agent contrôle.

2019X01135APSF1

Syndic immobilier Errihab Mrezga Nabeul

Selon P.V de l'assemblée générale tenue le 03/08/2019 enregistré à la recette des finances Nabeul le 07/08/2019 n° reçu M071184, Enregistrement 19702423.

Le bureau de conseil est composé de :

Présidente : Sendi Sonia,

Trésorier : Bachar Marwen,

Trésorière Adjointe : Ferchichi Warda,

Secrétaire Général : Touwati Farid

2019X01138APSF1

Association Borj Khadija

pour la Culture et la Citoyenneté

Siège : Résidence Neji Marzouk,

route du port 5170 La Chebba

Caractère : Association culturelle

Objectifs :

- La sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de la Chebba,

- Le développement de la ville sur le plan social culturel et environnemental.

- L'ancrage des valeurs de la citoyenneté dans les différentes catégories sociales.

- La participation aux festivals.

2019X01149APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association des Sports Individuels Ozalis El Alia

Local : Salle de sport Sphynx, Avenue Habib Bourguiba El Alia

Objectifs :

- Formation et encadrement des jeunes

- Développement des capacités physique et mentale des jeunes

- Amélioration des niveaux sportifs et morals des jeunes

Spécialités : Gymnastique / Karaté / Kick-boxing

Membres :

Président : Ibrahim Rebii

Vice-président : Amor Ben Hassine

Secrétaire général : Nizar Drissi

Trésorier : Najib Khlifi

Hicham Khafallah : Membre

Belaid Elaskri : Membre

Karima Ben Soltane : Membre

2019W00252APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Belle Tunisie

Local : 174 rues canalo, cité bassatine Zaghouan 1100, Tunis

Objectif : Faire des évènements culturels et sportifs

Président : Maher Ali

Secrétaire générale : Sarra Chtiba

Trésorier : Skander Mahfoudh

2019U00056APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association Tunisienne de Chirugie Vitréo-Rétinienne

Siège :17 rue Médinat El Kasim Ennasr 2 Tunis .

Objet : Scientifique

Objectifs :

- Contribuer au développement de la chirurgie vitréo-rétinienne et à l'échange d'expériences entre les spécialistes en Tunisie et dans le reste du monde, chercher à réduire les maladies de la rétine et prévenir la cécité, chercher à élever le niveau scientifique des ophtalmologistes et à suivre le progrès scientifique dans le domaine, contribuer au développement des jeunes dans ce domaine scientifique.

Membres :

Présidente : Raja Gmar,

Secrétaire générale : Leila Ben Nejma,

Trésorier : Ibrahim Bouassida,

Membre : Emira Trigui.

2019402969APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Nous menons (we lead)

Thèmes de l'association : culturel et de développement

Adresse du siège social de l'association : Alkraymia Tabarka

Objectifs :

Répandre une culture de dialogue et de tolérance et développer les compétences individuelles avec l'engagement explicite de l'association à respecter la loi

Organiser des forums culturels pour discuter du film et du travail culturel.

Membres du comité :

Président : Oussama Zouaoui

Vice~président : Wided Zouaoui

Trésorier : Khalil Somrani

Secrétaire générale : Nouh Hmissi

2019403027APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence Vinci

Avenue Hédi Nouira cité Ennasr II - Ariana

En vertu d'un PV d'assemblée générale ordinaire datée du 03/03/2019 enregistré à la recette des finances el Menzah 6- sous le n° 086870, il a été élu le bureau du syndic résidence Vinci pour la période allant du 3/3/2019 au 2/3/2021, le bureau est constitué de :

Nadia ben abdallah : Présidente

Hédi Ismail : trésorier

Imen Fourati : secrétaire générale

Yassine anane : secrétaire adjoint

Salam Moalla : Membre

Besma Belghith : Membre

Najib Mezgheni : Membre

2019R02140APSF2

Election des membres do comité d'un syndicat

Résidence Thalassa- Hergla

Suivant PV électorale en date du 29/07/2019, déposé à la municipalité de Hergla le 05/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Sidi bou Ali le 06/08/2019 sous n° 19700937 quittance n°M018890, il a été décidé suite à l'élection de comité du syndicat se compose de :

Présidente : Fatiha Bessaad

Trésorier : Samir Dahleb

Secrétaire générale : Neila Fakhfaklh

2019S01002APSF2

Syndic Résidence Hadhramaout Cité Riadh 5

Conformément au procès-verbal de l'assemblée 6/7/2019 déposé auprès de la municipalité de Sousse le 20/8/2019, Le Syndic des propriétaires de la résidence Hadhramaout- cité riadh cinq Sousse a été modifié comme suit :

-Dhahri Mnawer : président du syndicat

-Mahmoud Abaydi : Trésorier

-AbdelHamid Ghannam et Mohamed Ali ben Aziza : Assistans du président de syndicat

2019S01004APSF2

Changement de la dénomination d'une association

Ancienne dénomination : Dragon Sportive Bir El Ouesfane

Nouvelle dénomination : Association Al Fath Sportive de Bouhajla

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport Taekwondo

Siège : Bouhajla Centre - Kairouan

Correspondance : N°1270-1279 et 1924 du 04/09/2019 et 06/09/2019

Président : Nizar EL HENI

Secrétaire Général : Habib GHIDHAOUI

Trésorier : Sofiène EL HENI

2019S01009APSF2

Avis

Suivant le procès verbal de la réunion tenue le 09/07/2019, enregistré à la recette des finances le Kram le 19/08/2019, quittance n° 99031, enregistrement n° 19704881, le bureau directeur de l'étoile olympique la Goulette Kram a décidé d'attribuer le pouvoir de signature à Mr Ali Blaiech au lieu de Mr Hédi Ridane à partir de la date de la tenue de la réunion,

2019403025APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. 76 201 003

Matricule fiscal ; 0852940B/P

* La créancière poursuivante : La société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n° B196131999, ayant son siége social à l'avenue Habib Bourguiba n° 52, Tunis.

• Le débiteur poursuivi : Abdelmoula ben Hmida Djebali, sa profession ouvrier dans un magasin, demeurant à Assela Gafsa, (CIN n° 03119652 du 11/09/1997).

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

* L'immeuble saisi à vendre : il s'agit d'un terrain nu destiné à la construction sis à Zarrouk. Gafsa, objet du titre foncier n° 3946 Gafsa, d'une superficie totale de 426 m2.

* Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. Hypothèque au profit de la STB au montant de 20.300

2. Commandement inscrit au profit de la société Tunisienne de recouvrement des créances

* Mise à prix : après expertise, le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de soixante et un mille deux cents vingt cinq dinars (61.225.000) en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires.

* Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi sept octobre deux mille dix-neuf (07/10/2019) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ére instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

* N -B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2019T01294VEPA1

Vente immobilière

1- Poursuivant : Jalel douss domicilié chez son avocate maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej 2éme étage bureau b 2-2 Ariana

2- Avocate poursuivante : Maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij

Immeuble Tej 2éme étage bureau b 2-2 Ariana téléphone 71700103 matricule fiscal 12770841/P/000.

3- Partie saisie : Monia Hafedh domiciliée au n° 35 rue sidi fathallah kouchet Naoura Ariana.

4- Immeuble saisi : parts indivises de l'immeuble immatriculé dénomrné« mona » objet du titre foncier n° 2335 Ariana surface est de 149.99 mètres carrés l'immeuble contient une construction composée d'un rez- de - chaussée utilisé comme habitat sis au n° 35 rue sidi fathallah kouchet Naourrra Ariana.

5 -Le prix de vente de l'immeuble : Sur la base de l'ordonnance sur requête n° 62243 délivrée par le tribunal de première instance de l'Ariana en date du 20/06/2018 l'expert Fathi ben Lakhdher a fixé le prix de vente de l'immeuble au prix de cent quarante-sept mille huit cent soixante-seize dinars quatre cent huit millimes(147876 D408)

6- Date d'audience : sept octobre deux mille dix neuf (07/10/2019) à neuf heures du matin et suivante devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

7-Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que voie d'avocat après avoir consigné le tiers du prix initial à la caisse des dépôts et des consignations ou par la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable sauf s'il s'agit d'un copropriétaire en cas de licitation. S'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2019R02138VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane ben Slimane el Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la banque de Tunisie et des Emirats (BTE), société anonyme, identifiant unique n° 0015094B, sise au 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire

Contre la partie : Asma Dhaouadi titulaire de la carte d'identité nationale n° 01655884, Anane Jmeaa titulaire de la carte d'identité nationale n° 06326582, Ahmed Jihad Jmeaa titulaire de la carte d'identité nationale n° 06392659 demeurant au n° 1 Sidi el Mahersi Nabeul, en leurs qualités de cautions hypothécaires.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés de la cour de cassation, M F : 5099970 A P 000, demeurant au n° 13 Av. Slimane ben Slimane el Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : 739 parts indivises objet du titre foncier n° 522277 Nabeul dénommé « Anane et Ahmed » sis à Sidi El Mahersi à la route touristique entre Nabeul et Hammamet. L'immeuble consiste en une villa au rez de chaussée avec une cage d'escaliers menant à un premier étage et un second étage qui contient un locaire de 16m2 et une loge technique de 6m2. La villa contient un jardin avec des allées et est protégée par une muraille tout au tour de l'immeuble. La construction est moderne et en excellent état.

L'immeuble est grevé d'hypothèques telles que détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise.

Mise à prix : 642.180,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 15 octobre 2019 à partir de 9h00 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul (affaire n°557).

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h00 à 18h00.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2019R02143VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

1) Société Korbaa d'Alimentation des Animaux Société Korbaa Animale Kona Société à Responsabilité limitée RCB 15218742017 Siège Social Beni Hassene Son domicile élu étude Maître Imen Ben Mbarka Avocate Sise avenue Farhat Hached Beni Hassen.

L'avocat poursuivante :

Maître Imen Ben Mbarka Avocate sise avenue Farhat Hached Beni Hassen.

L'objet de la vente :

1/ La totalité de l'immeuble objet de titre foncier N° 103021 Monastir sise à Guenada d'une superficie 732 M2

2/ La totalité de l'immeuble objet de titre foncier N° 52963 Monastir sise au centre de Beni Hassen d'une superficie 5 M2

La partie Saisie :

Société Mutuelle de service agricole Zaitouna inscrit au registre de commerce de tribunal de première instance de Monastir sous le N° B1107331997 siège social Beni Hassen 5014.

Mise à prix :

1/ pour l'immeuble objet du titre foncier 52963 Monastir mise à prix est Quarante mille dinars.

2/ pour l'immeuble objet du titre foncier 103021 Monastir mise à prix est deux cent Quarante et un mille deux cent soixante dinars.

Visite du lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'a dix huit heures le soir.

Pour plus de renseignement contacter l'avocate poursuivante oû le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou a été déposé le cahier de charge

2019S00993VEPA1

Avis de vente par adjudication aux enchères publiques suite à une saisie exécutive immobilière

Le 14/10/2019 à 9h du matin et suivants à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ére instance de Mahdia sera procédé à la vente de l'immobilier ci-après :

Le créancier : Ezziddine ben Ammar ben Slimene Bouazize awled hannachi chorbene Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Mrabet Adel Avocat auprès de la cour de cassation immeuble Izdihar Sahloul Sousse. M. F1021253/T

Débiteur saisi : Sadok ben younes ben ahmed bouaziz ben Ali ghrabia awled hannachi chorbene Mahdia

Immobilier mis en vente :

La totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situés à Awled Hannachi Chorbane Mahdia titre foncier 48126 Mahdia nommé «amna» sa superficie est égale 1456.384 parts de totalité de 8010 parts. C'est un terrain planté d'oliviers et d'amandiers et la totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situé à awled hannachi chorbane Mahdia titre foncier 3880 Mahdia nommé « Imen» sa superficie est égale 12316.906 parts de totalité de 41688 parts. C'est un terrain planté d'oliviers Ainsi que la totalité des parts de débiteur saisie dans les immobiliers situés à awled hannachi chorbane Mahdia titre foncier 31835 mahdia nommé « amna» sa superficie est égale 2365.452 parts des totalités de 13010 parts. C'est un terrain planté d'oliviers et d'amandiers.

Mise à Prix : Vingt-huit mille sept cent vingt dinars huit cent vingt-huit millimes (28.720.828Dt)

Observation

Pour la communication du cahier de charge contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou l'avocat poursuivant pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immobilier se fait chaque jour de 10h de matin jusqu'a 17h.

2019S01010VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Hbiba Ben Ali en son compte et celui de son fils mineur sokrat Baawnia, CIN 08430131 demeurant à n° 20 rue 720 cité Swissa Sousse.

Le poursuivi :

1- Abdelhamid ben Salem Elbaawnia, CIN 02936826 demeurant à rue Ibn Elkhatib (maison Souad Elkoali) Ksar Hlel.

2- Fatma Erromdhani, CIN 02908617, demeurante à 5127, rue el Kram, cité Erriadh 1 Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Mourad Bouzaiène, immeuble Boussetta 4ème étage, rue 3 août Sousse.

L'immeuble mis en vente : Une maison à caractère social, n°44 superficie 151m2 héritage de Enis El Baawinia, objet de son achat de la SNIT située à rue Alia Sidi amer délimitée du coté sud par un voisin et du nord rue Ellissa où l'entrée de l'est Enis Elmestiri et de l'ouest Selma Azouzi constituée d'une partie achevée qui constitue un salon, chambre, cuisine et les équipements sanitaires sur une superficie de 47 m2.

Constituée aussi de construction non achevée consistant garage non couvert sans porte, fenêtre non mise en place, sol non couvert et une chambre couverte finition de travaux en cours sans porte ni fenêtre son sol non couvert, et une 2ème chambre son sol n'est pas couvert avec fenêtre sans porte de superficie totale de 55m2 des escaliers non achevés non protégés, aussi un espace couvert du côté avant et un 2ème espace des côté arrière dont le sol n'est pas couvert, la superficie des deux espaces et de 47m2 l'immeuble est situé à Sidi Ameur gouvernorat de Monastir.

Prix initial est de quarante-neuf mille huit cents dinars (49800d,000) après la réduction de 40% de la mise à prix initiale avec les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de la vente : Mercredi 16/10/2019 à partir de 9h au tribunal de 1ére instance de Monastir à la circonscription des ventes foncières.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

2019S01013VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social bis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Héritiers Béchir ben Ali Amara, sont : Sa femme et ses fils.

1/ Bediaa bent Esghair El Ameri,

2/ Foued ben Béchir ben Ali Amara

3/ Narjes bent Béchir ben Ali Amara,

4/ Mansour ben Béchir ben Ali -Amara

5/ Anis ben Béchir ben Ali Amara

6/ Wafa bent Béchir ben Ali Amara

7/ Sahbi Ben Béchir ben Ali Amara,

Ses fils de sa femme décédé Jazia bent Mohamed Chouaieb qui sont:

8/ Fethi ben Béchir ben Ali Amara

9/ Salwa bent Béchir ben Ali Amara

10 / Leila bent Béchir ben Ali Amara

11/ Ali ben Béchir ben Ali Amara

12/ Abdelfateh ben Béchir ben Ali Amara

Tous demeurant à la place de l'indépendance Kalaa Sghira, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, 03 rue Iben Badis Khezema Est Sousse, titulaire d'un matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité de la propriété sise à Kalaa Sghira Sousse d'une superficie de 3874 m², objet du titre foncier n°33076 Sousse dénommé « El Mnawra VIII » et qui présente un terrain agricole englobé par le plan d'aménagement urbain de la ville de Kalaa Sghira se situant dans la zone agricole N Aa, il se compose de 2 lots :

Le lot n° 661 boisé des olives, ces limites : Est et nord lot 664, ouest lot n° 657, sud les lots n° 658 et 664.

Lot n° 670 a une forme rectangulaire, Boisé des olives, ces limites Est lot n° 671, nord les lots n° 645 et 666, ouest les lots n° 666, 664 et 665, sud les lots n°653, 652 et 665.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt treize milles sept cent dinars (193.700.000dt), ce prix initial est rabaissé de quarante pour cent (40 %) et la nouvelle mise à prix est fixée à la somme de soixante dix- sept mille quatre cent quatre vingt dinars (77,480.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais complémentaires de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 08/10/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 Sahloul,

Condition de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9h à 17h.

Ne peuvent y prendre part à cette enchère que les personnes ayant consigné au moins de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, concernant les étrangers en plus de ce qu'il précéde ils doivent apporter l'autorisation du gouverneur.

2019S01014VEPA1

Vente aux enchères publiques - folle enchère

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation 31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi 14/10/2019 à 09 H du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax suivant le cahier de charge objet de l'affaire jugée vente immobilière tribunal 1ére instance de Sfax le 24/6/2019 sous le n° 5306 et adjugée partie saisie qui ne s'est pas acquitté du prix de l'adjudication et frais et honoraires taxés.

Partie poursuivante la folle enchère : Moharned Ali ben Mohamed ben Elmekki Hbaeib, titulaire de la CIN numéro 08878628, demeurant dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; avocat à la cour de cassation. 31 avenue Farhat Hached Sfax. En sa qualité de saisissant détenteur du jugement de licitation.

Partie saisie et au même temps fol enchérisseur : Mokhtar ben Essessi ben Mohamed Ghammougui, titulaire de la CIN numéro 01098901, demeurant à la route Gremda km 01 avenue Imam Melik n°4 Sfax. En sa qualité de partie saisie défendeur dans l'affaire du jugement de licitation et au même temps adjudicataire non acquitté du prix de l'adjudication à savoir 179.000,000 D et les frais et honoraires taxés.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; avocat à la cour de cassation, 31 avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000.

Avocat de la partie saisie et au même temps fol enchérisseur Maître Mohamed Hnana, avocat à la cour sis rue Bach Hamba immeuble eL Manar 1er étage Sfax.

Immeuble saisi : Le terrain objet de la vente est la propriété du poursuivant et du poursuivi qui ont chacun dans l'indivision 135/270 parts et ayant fait l'objet d'un jugement de licitation rendu par le tribunal de 1ére instance de Sfax le 9/12/2016 sous le n° 19835 et confirmé par l'arrêt rendu par le tribunal d'appel de Sfax le 7/11/2018 sous le n° 74406.

Ce terrain est sis à la route de Téniour km 1.5 dans une zone résidentielle au bord de la route et d'une allée commune et de superficie de 270 m2 et elle est la parcelle 8 objet de la totalité du titre foncier dit « Essaada 138» n° 7854 Sfax.

Est limité au sud-est par la parcelle 9 propriété d'un tiers et au nord-ouest par la parcelle 9 appartenant aux héritiers Gharbi et au nord-est par une allée sans issue et au sud-ouest par la route téniour, Elle renferme du côté nord-ouest une très ancienne bâtisse délaissée constituée de 2 chambres et d'une cuisine et salle d'eau.

Mise à prix : cent quarante huit mille dinars (148.000,000 DT) pour la totalité du bien saisi outre les frais divers.

Observations :-la visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1 ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères publiques il faut consigner tiers de la mise à prix à savoir 49.333,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est pour les étrangers.

2019X01134VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Moalla Mahmoud

Avocat 08 Rue Salem Harzallah - Sfax

Partie Poursuivante : Abd Elwaheb Badreddin numéro de sa carte d'identité est 11810306 demeurant au cabinet maître Moalla Mahmoud 08 rue Salem Harzallah Sfax.

Partie – saisie : Mohamed Ktata numéro de sa carte d'identité est 05287235 demeurant à rue Moktar Ziedi Sekiet Ezzit Sfax.

Limmeuble destiné à vendre : la totalité d'un appartement sa superficie est de 100 m2 située à rue Moktar Ziedi Sekiet Ezzit Sfax. Il est composé de 3 chambres une cuisine une toilette et une salle de bains.

Les charges : une hypothèque par acte notarié à hauteur de 15.000.000 dinars rédigée par les notaires Houda Arousi et Houda ksibi le 13/12/2017 au profit de Faysal Hattab

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble mentionné le 07/10/2019 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax à 9h du matin dans son prétoire habituel

Mise à prix : 44.400,000D après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 2.022.376 D plus les frais de la 2éme adjudication

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par intermédiaire d'un avocat.

La visite de immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif plus de renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019X01146VEPA1

Vente d'immeuble saisi

L'avocat poursuivant maître Boutabba Anis avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba Tatouine annonce qu'à la demande du saisissant Tarek el hadad travailleur demeurant rue Ahmed tlili Tatouine et contre le saisi Dhaw Lehmer travailleur demeurant à Gacer Aoun Tatouine va être adjuge la totalité des deux garages appartenant au saisi sis à rue 18 janvier Tatouine délimité: le premier à usage de commerce de prêt-à-porter louer à Naim Chehidi par au sud :najib jeliti (6,63m) à l'est tahar krisaan (3,30m) au nord : le deuxième garage (6,63m) et à l'ouest : l'entrée rue 18 janvier (3,30m) d'une superficie de 21 ,87m2. Le second était louer au saisissant délimité par : au sud le premier garage et Tahar krisaan (7,8m) à l'est : Tahar krisaan (2,97m) au nord : l'entrée de premier étage propriété du saisi (7,8m) et à l'ouest : l'entrée rue 18 janvier (2,97m) d'une superficie 23,16m2, l'adjudication aura lieu à la salle d'audience de tribunal de première instance de Tatouine sis à cité administrative Tatouine Al Jadida Tatouine le 07/10/2019 à neuf heures et suit, La mise à prix est fixée à cinquante quatre mille trente six dinar(54.036d000) à raison de vingt sept mille sept cent quatre vingt douze dinars (27.792d000). La visite des locaux ainsi que la consultation de cahier de charge est disponible auprès de l'avocat poursuivant et au greffe de tribunal jours ouvrable temps administratif, quiconque veut enchérir doit remettre avant l'adjudication le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chéque certifié de dit montant ou prouver sa consignation.

2019M00328VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Hatem Maatoug Avocat

19 rue Abou Elkassem Echabi Zarzis

Tel/Fax : 75 680440

M.F : 000/P/A/798387/P

Poursuivant : Huguette Versaevel ; nationalité Belge , titulaire de Passeport n° EN564645 délivré en date du 25/11/2015, sa profession est retraitée, demeurant à Ogla Suihel Zarzis ayant pour domicile élu l'étude de Maître Hatem Maatoug ;19 rue Abou el Kassem Echabi Zarzis.

La partie saisie : Moktar ben Belgacem Aouida ; C.I. N 03400811 en 29/11/2011 , travail libre,sis à Ogla Suihel Zarzis .

Mise à prix : Trois cent cinquante cinq mille et trois cent soixante dinars (355 360 d 000).

L'immeuble destiné à la vente :

Il s'agit d'un lot de terrain bâti rectangulaire, clôturé de quatre cotés sis à Ogla Zarzis .

Ce lot de terrain contient une villa moderne se composant de trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain et un balcon, il s'agit aussi de coté sud-ouest une chambre et un garage.

L'immeuble est délimité du coté Est la propriété de Mohamed Aouida d'une longueur de 32 mètres, du coté Nord est délimité par la propriété de Weriemi d'un coté et la propriété de tiers d'un autre coté d'une longueur 34 mètres, du coté Ouest la propriété de Hasen ben Aouida d'une longueur 32 mètres, du coté Sud est délimité par une route d'une longueur 34 mètres.

La surface totale de l'immeuble est de 1094 m2.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Médenine sis au rue 2 Mai 1966 Médenine le Lundi (14/10/2019) à partir de neuf heures du matin (09 h 00).

Observation :

Pour plus d'information contacter le cabinet de l'avocat du poursuivant Maître Hatem Maatoug au 19 rue Abou Kassem Echabi Zarzis ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges, la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours ouverts pendant les horaires administratives.

Ne peut participer à l'enchère que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix (118d453 333) est à travers un avocat.

Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent avoir au préalable l'autorisation de gouverneur de Médenine.

2019M00330VEPA1

Adjudication immobilière ajournée après avoir rabaisser de 40 % la mise à prix initiale

1/Saisissant : Tunisien Saudi Bank (ancienne STUSID BANK), en la personne de son représentant légal, S.A. de capital de cent millions de dinars, dont le siège social est a Tunis au 32 rue Hadi Karay, MF : 013026/E/P/M/000.

2/ saisis : Les héritiers du Mahfoudh Hatem : Miladi Jihen en son nom et au nom de sa fille mineur Razanne rue de la poste, kélibia Mahfoudh Mouhamed et eL Majid Moufida, rue de Ia lybie, Kélibia.

3/ Avocat poursuivant : Maître ben Nasr Anis, 86 avenue Hadi Chaker, Nabeul, MF 000/P/A/1107308/N.

4/ Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivisés objet du titre foncier n° 607359 Nabeul nommé « NARJESS » (500 m²) , 500 parts indivises), sis au gouvernorat de Kélibia, composé de la parcelle numéro 556 D, située dans banlieue souterraine du centre ville de Kélibia, couvertes par l'exemple du développement urbain destiné à attirer bâtiments résidentiels individuels, traitées via des routes reliées à l'association de la route régionale n° 27 entre Kélibia et Haéwaria, consiste à une terre blanche contenant une maison non complète et les parts indivise objet du titre foncier n° 537923 Nabeul nomé « el Najet » (100 m²), (100 parts indivises), sis à gouvernorat de Kélibia, composé de la parcelle numéro 591 situées dans la banlieue souterraine, du centre de la ville de Kélibia, couvertes par l'exemple du développement urbain destiné à attirer des bâtiments résidentiels individuels, traitées via des routes reliées à l'association de la route régionale n° 27 entre Kélibia et Hawaria, y construit (02) maison à la disposition de Jalal Ajili et Nadia Taleb et le reste de la place des oliviers et un passage.

Mise à prix : fixée a (50772dt.000) divisée en (46872dt.000) prix des parts objet du titre foncier n° 607359 Nabeul et (3900dt000) prix des parts objet du titre foncier n° 537923 Naheul ajouter aux excellentes dépenses fixée à (2776dt.736) plus les excellentes dépenses complémentaires. qui seront annoncées le jour de l'enchère.

6/ Lieu et date et l'heure de l'adjudication : Lundi (30/09/2019) à neuf heures du matin et suivi à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Nabeul.

7/ Conditions:Vous trouverez le cahier de charge au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au bureau du Maître ben Nasr Anis et vous pouvez visiter les biens immobiliers au cours des jours et des heures du travail administratif et les étrangers doivent obtenir une autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication et les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019N00528VEPA1

Adjudication immobilière ajournée

Après avoir rabaisser de (40 %) la mise à prix initiale

Maitre Abdelkader Essid

Avocat à la cour d'appel

Avenue Hédi Chaker impasse ben sedrine (en face restaurant l'olivier) 8000 Nabeul

Tel : 93.136.865 Tel : 21.675.279

Demande de procédures de l'adjudication: Messieurs Hasen Ejdidi et Fethi fils Abdelhamid Habib Daghfous, non immatriculés au registre de commerce et qui ont fait élection de domicile au cabinet de leur avocat maître Abdelkader Essid, Avenue Hédi Chaker impasse ben sedrine (en face restaurant l'olivier) 8000 Nabeul.

1) Requis dans les procédures de l'adjudication :

Ridha Daghfous, non imatriculé au registre de commerce demeurant à rue Khlifa Hamrouni Nabeul.

Samia Daghfous, non imatriculé au registre de commerce demeurant à rue Khlifa hamrouni Nabeul.

Najwa Daghfous, non imatriculé au registre de commerce demeurant à rue el Basatine Zaghouan.

Lotfi daghfous, non imatriculé au registre de commerce demeurant à rue Beja Nabeul.

2) Avocat poursuivant : Maître AbdelKader Essid avocat à la cour d'appel demeurant avenue Hédi Chaker impasse ben sedrine (en face restaurant l'olivier) 8000 Nabeul.

3) L'immeuble objet de l'adjudication : le bien objet de la présente vente consiste en un immeuble (maison occidentale du conquérant) d'une superficie de 105m² ,non immatriculé à la propriété foncière , situé à rue Khlifa Hamrouni Nabeul .

Elle a pour limite à L'Est maison des héritiers Farhat mbarek, à L'ouest voie publique, jufa maison des héritiers Hamouda Gam, au Nord de la maison des héritiers Mahmoud.

La propriété objet de la présente vente se compose d'un rez -de-chaussée composée de deux chambres une cuisineun sanitaire, un hall, un escalier.

Et d'un étage d'une superficie de 78 m² se compose de trois chambres, un salon une cuisine, un sanitaire, un hall, un escalier,

Ainsi : le bien objet de la présente vente consiste en un immeuble (maison traditionnelle), d'une superficie de 102m2, non immatriculé à la propriété foncière situé à rue el Aain, Nabeul.

Elle a pour limite à L'Est maison Mouldi El sinini, à L'ouest voie publique, jufa maison Mohamed el Goddi, au Nord maison Azzedine Ataya, elle se compose d'un rez de chaussée composé de deux chambres ,un salon ,un hall, une cuisine, un sanitaire comprend une habitation de 65m2

4) Mise à prix : la mise prix est fixée à (245.760dt.000) divisée en (165.600dt000) prix de l'immeuble non immatriculé à la propriété foncière situé au rue khlifa Hammrouni Nabeul et (80.160dt000) prix : de l'immeuble non immatriculé à la propriété foncière situé au rue el Ain Nabeul, ajouter aux excellentes dépenses fixée à (2380dt074) plus les excellentes dépenses complémentaires qui seront annoncés le jour de l'enchère.

5) Date et lieu de la vente : Le lundi 30/09/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

6) Conditions dans Ies quelles les immeubles peuvent être visité : Vous trouverez le cahier de charge au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au bureau du Maître Abdel Kader Essid et vous pouvez visiter les biens immobilièrs au cours des jours et des heures du travail

*Les étrangers doivent obtenir une autorisation préalable de Mr gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication,

*Les enchères, sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des depots et des consignations, ou ayant présenté à cet etfet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019N00529VEPA1

Etude de maître Chokri Samaadi

Avocat à la cour de cassation

Son étude sise avenue Taib Mhiri Le Kef

Tél : 98 447 035

Fax : 78 200 340

Requérant d'applaudissement (accord)

1- Nedra ben Mostpha Mefdawi

2- Kadija ben Mostpha Mefdawi

3- Wafa ben Mostpha Mefdawi

4 - Noura ben Mostpha Mefdawi

5- Fadila ben Mostpha Mefdawi

6- Hedia ben Mostpha Mefdawi

Demeurant : Cité Essika dahmani Gouvernorat du Kef

A l'encontre : Chabane ben Mostapha Mefdawi

Profession : Ouvrier au journalier demeurant cité Essika Dahmani Gouvernorat du Kef.

Fonds immobilier exposé à l'applaudissement consiste en un local d'habitation

sis à cité Essika dahmani gouvernorat du Kef d'une contenance de 227 m2 environ composé d'un espace central - toilette - 2 cuisines et 4 chambres suivant le rapport expertisé réalisé par l'expert Kamel Khammassi ordonné affaire n°6676.

Date et lieu de la vente : la vente sera faite devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ére instance de Kef au siège sise à rue 8 Juillet le Kef et ce le lundi 14/10/2019 à 9h et suivant

Prix initial : Mise à prix de 74.792,500 D suivant le rapport de l'expertise réalisé par l'expert Kamel Khammassi,

Visite : La visite de l'immeuble et la consultation du cahier de charge peuvent être chaque jour pendant les heures du travail au cabinet de l'avocat poursuivant au greffe du tribunal de 1ére instance du Kef,

2019403010VEPA1

Avis de vente aux enchères suite à une saisie Immobilière après rabaissement du prix de 40%

- Les poursuivants :

1- Feu Salah Abderrahirn soit sa femme Naima Bazar Becha et ses enfants Mounir et Hafedh Abderrahim,

2- Feu Salah Dachraoui soit sa femme Mna Ayed et ses enfants Jihène, Salah, Mourad, Zoubeir et Hela Dachraoui et son petit-fils Mahdi Laabidi,

3- Feu Mohamed Tahar Ben Achour soit sa femme Fatma Ouierdiene et ses enfants Hayçam, Hsan, Aida, Neyla, Nidhal, Walid et Sofiène ben Achour.

4- Feu Touhemi Charouel soit sa femme Aich Khelifa et ses enfants Abdennaceur, Ismahène, Dhafer, Chehrazed, Nozha, Mohamed et Insaf Charouel.

Elisant tous leur domicile à l'étude de leur avocate Maître Najoua Bettaieb, sis au 29 avenue Alain Savary Le belvédère 1002 Tunis,

- Partie saisie :

la Coopérative el Izdihar en la personne de son représentant légal dont le siége social est à la rue Habib el Fehri n°1 Elouardia Tunis et dans son domicile élu au cabinet d'avocats ATIG sis à l'avenue Bab Bnet n° 14 Tunis

- avocat poursuivant :

Maître Najoua Bettaieb ayant son cabinet au 29 avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis, MF : X755615.

- Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du T F n°86857 Tunis dénommé "Al Izdihar" sis à la cité Al Izdihar Elouardia gouvernorat de Tunis au bord d'une rue d'une superficie de 266 m 2.

L'immeuble consiste en un terrain sis à la rue Adberrahmène el Fehri n°3 d'une superficie de 266 m² sur lequel est bâtie une construction pour habitation d'une superficie couverte de 102 m2 composée de trois chambres, une cuisine et une salle d'eau et entourée d'un jardin des quatre côtés,

- Mise à Prix :

Cent onze mille dinars (111.000,000) frais complémentaires de l'adjudication en sus,

- Visite de l'immeuble : tous les jours

- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le 04/11/2019 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2.

Observations :

Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2019403026VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed Rekik Avocat à la cour

Tel 71 723 999.

MF 0760056 W

Poursuivant :

La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 32 rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie :

Mr Samir ben Mohamed Salah Jabnoun, CIN n°02979819 son domicile est au 75 rue Farhat Hached Msaken Sousse. (En sa qualité de caution personnelle solidaire et hypothécaire)

Avocat poursuivant :

Maître Mohamed REKIK. 29 Avenue de l'indépendance Ariana bureau B 312.MF 0760056W. Tél : 71 723999.

Immeuble à vendre :

La totalité des parts indivises appartenant à la partie saisie dans l'immeuble, objet du titre foncier n°548256 Nabeul dénommé "Bir Echabba" sis à Borj Hfaiedh Délégation Grombalia Nabeul. Ces parts sont d'une superficie de 4213,512 m2 réparti en 4213,512 / 174109 parts ; Il s'agit d'un immeuble situé au bord de l'ancienne route n°1 menant à Sousse à proximité de la mosquée, des Boutiques et du café situé au coin de la route menant à Nabeul et à Borj Hfaiedh.

Mise à prix :

166.855,075 DT après réduction de 40% majorée de 3.117,120 d à titre de frais de procédure.

La visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine

Date et lieu de la vente :

Le lundi 14/10/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Grombalia.

2019403028VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de la Manouba, en date du 20/08/2019 dans l'affaire n° 116, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que liquidateur de la dite succession de Mr El Aloui Dridi au lieu de Mr Mondher Hamdi pour continuer les affaires de la liquidation. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 janvier immeuble n°19 Amen center appartement AR2, Ariana 2080 .tel 71.709.153 fax : 71.709.863)

2019403007VEPA2

Société METARGENT

Siège Social : Zone industrielle Bouargoub Nabeul

Identifiant unique : 0020570SAM000

En date du 02 Avril 2019, la cour d'appel de Nabeul a rendu le jugement n° 21120 confirmant le jugement du tribunal de première instance en adoptant le programme de sauvetage par la cession de l'entreprise suivant un cahier des charges rédigé par l'administrateur judiciaire Ameur Mansour sous la supervision du juge commissaire.

2019403019VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

de la Société Compagnie Générale de Participations

(En Liquidation)

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 D

Siège Social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Matricule Fiscal : 539187R/N/M/000

Registre de Commerce : N° B1177522009

Messieurs les actionnaires de la Société Compagnie Générale de Participations (Société en Liquidation) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Septembre 2019 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Liquidateur

2- Renouvellement du Mandat du Liquidateur

3- Questions Diverses

2019T01267SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de 9 627 000 TND

Bureau B3, immeuble Emeraude, avenue de la bourse, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis Tunisie Identifiant unique : 1013512X

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société PRIMOIL SA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 octobre 2019 à 10h du matin, au siège Social de la société, sis Bureau B3, immeuble Emeraude, avenue de la bourse, Les

berges du Lac II, 1053 Tunis Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale.

2. Lecture des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2016 et 2017.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016 et 2017.

4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2016 et au 31/12/2017.

5. Quitus au conseil d'administration.

6. Ratification de la cooptation d'un administrateur

7. Questions diverses.

2019T01288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société WIKI START UP

S.A au capital de : 200.000 dinars

R.C ; B24115842011

MF ; 1205161/K

Siège Social : Level1, Bloc B - Boulevard Chaikh Zayed - Les Berges du Lac I 1053 Tunis.

Le conseil d'administration de la société Wiki Start Up a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'AGO qui se tiendra le vendredi 17 octobre 2019 à 15h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018

3 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6- Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018

7- Quitus aux administrateurs;

8- Pouvoirs pour formalités.

2019T01289SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Commercialisation de Textiles

« SOCOTEX »

Société Anonyme au Capital de 883.800 dinars

Siège Social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle - 1000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société SOCOTEX sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 - Menzah 6, le 10/10/2019 à 11h00 en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2018

3) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de

l'exercice 2018 ;

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

5) Affectation des résultats

6) Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

8) Détermination des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2019

9) Questions diverses.

2019T01291SANB3

Convocation à l'assemblée générale extra ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 999 529.300 M .DT

RC : B129151996

Siège social : Imm. « Le Petit Palais » Zone B, les Berges du Lac 2045 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale extra-ordinaire, le Jeudi 03 Octobre 2019 à 10h à l'hôtel Golden Tulip Gammart, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital;

2- Abandon du droit préférentiel de souscription au profit de l'état Tunisien;

3- Changement du siège social.

2019R02137SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NR SOL

Société anonyme au capital social de 5 750 000 dinars Tunisiens

Siège social : Z.I. Ennadhour Zaghouan

MF 1137470PAM000

RC B 0635622010

Il est porté à la connaissance des Actionnaires de la société « NR SOL» qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi 10 octobre 2019 à 10h00 au siège de la société A TD SICAR sis aux berges du Lac-Tunis, et ce, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre de jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture des états financiers et du rapport de gestion pour l'année 2018 ainsi que des rapports du commissaire Aux comptes pour le même exercice.

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2018.

5. Affectation s'il y a lieu des résultats.

6. Fixation des jetons de présences relatifs à l'exercice 2018.

7. Nomination des administrateurs pour les exercices 2019/2020 et 2021.

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019/2020 et 2021.

9. Questions diverses.

2019R02141SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société les professionnels des dattes SA

Société anonyme au capital social de 1 016 000 dinars

RC : B2333122012

MF : 1234838W/A/M/000

Siège social : Zone industrielle, el Golaa 4234, Douz, Kebili

Messieurs les actionnaires de la société les professionnels des dattes sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 septembre 2019 à 10h au siège social de la société Amen capital sis au 5éme étage Tour C, immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V, 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Absence de la présentation sur l'activité et la situation financière de la société au 30/06/2019

2. Absence des états financiers arrêtés de la société depuis la création et absence d'inventaire physique des immobilisations ;

3. Non - conformité de la société aux dispositions légales et au code des sociétés commerciales;

4. Se prononcer sur la nécessité de recourir à une mission d'audit sur la base des états financiers à présenter lors du prochain conseil ;

5. Questions diverses.

2019O00045SANB3

Convocation

Confection Ras Jebel

Société anonyme au capital de 22 250 000 DT

Route de Tunis - Ras Jebel

Mat. Fisc. 14030 EAM 000

N° CNSS : 67.786-80

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 03 octobre 2019 à 10 heures au 4, rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la vente de l'immeuble appartenant à la société, sis à l'adresse 4 rue de Monastir, el Menzah 7, Ariana objet du titre foncier n°1247 Ariana.

- Questions diverses.

2019403016SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Poste obligataire SICAV TANIT

Société d'investissement à capital variable

Agrément du CMF n° 19-2008 du 26 août 2008

Siège social : Rue Hédi Nouira 1030 Tunis

Les actionnaires de poste obligataire SICAV TANIT Société d'investissement à capital Variable sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 à 09h00 au siège social de la société sis à la rue Hédi Nouira 1030 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du type de poste obligataire SICAV TANIT d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;

2- Mise à jour des statuts;

3- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2019403021SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "Centrale laitière Sidi Bouzid " dont le siège social est situé à la rue du Lac Leman immeuble le Dôme les berges du Lac à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le N° 172 en date du 14 Juin 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est le stockage et le traitement du lait et de ces dérivés situé à la zone industrielle de Lessouda à Sidi Bouzid objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le N° 2017 en date du 11 Août 2017 suite à l'installation d'une unité supplémentaire de production et de conditionnement du lait en bouteilles PERD et modification des dispositions intérieures de l'usine et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sidi Bouzid ou le président de la municipalité de Lahouez - Lessouda ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société nationale de distribution des pétroles dont le siège social est situé à l'avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de

l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le N° 204 en date du 08 juillet 2019 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de première catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N° 0405 en date du 16 Mars 2005 qui consiste en un dépôt de stockage de gaz de pétrole liquéfié et de remplissage des bouteilles de gaz située à la zone pétrolière de Radès du gouvernorat de Ben Arous, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Radès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Radès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr. Ibrahim Ben Mohamed Ben Ali Saadalah Tunisien né le 10/06/1958 marié. propriétaire d'usine réside au 15 rue Omar Ben Al-khattab Boumerdes CIN 03843282 du 15/02/1996 a perdu son titre de propriété de sa propriété EL-FAWZ d'une surface 68429 mètre carré constitué de deux parcelles 01 et 02 situées à « Chenchena » Byr Chaabba gouvernorat de Sfax , objet du titre foncier 94416 Sfax issu de la demande d'Immatriculation 14463 Sfax dont la décision d'immatriculation rendue le 18/06/2008 par le tribunal immobilier section Sfax dont une attestation de perte N 3834 du 05/09/2019 est délivrée par la garde nationale de Boumerdes .

2019R02147DIVD2

Déclaration de Perte

Mr RJEB BEN MOHAMED GUEZDAR informe le public qu'il a perdu son titre de propriété numéro 03/41293 objet du titre foncier numéro 11258 Mahdia sus à EL JEM et il désire extraire une copie de celui-ci

Pour ceux qui ont un intérêt, doivent présenter leur objection au NOTAIRE KHALIL BELKAHLA exerçant à rue 18 Janvier HERGLA SOUSSE dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cette annonce.

2019S00992DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Je Suis Madame kouraichi Soumaya Ep Aisssa Zouhair, Titulaire de la C.I.N n° 08050749 délivrée à Tunis le 03/06/2011, je déclare la perte du titre de propriété n° 03/38147 du 11/06/2011 concernant le titre foncier n° 84882 Sousse, je veux en extraire une 2ème copie originale, les éventuelles oppositions se feront dans les délais légaux.

2019S00998DIVD2

AVIS

Monsieur Lotfi Frikha porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie 1175.12 m2 contenant une villa sis à la route Gremda km 4.5 Sfax, Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire ben Amira Ezzeddinne à la médina Arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne est considérée comme nulle et non avenue.

2019X01133DIVD2

Avis

Maître Mounir Dammak

Notaire

Route Mahdia km7 Sakiet Eddeir

Tél : 97 234 442

MF : 76274753

Madame Zweri Wassila annonce qu'elle possède un terrain de superficie totale de 3362.15 m2 carrés, size à route Mahdia km 17 Bderna Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 28 janvier 2014 enregistré à Sakiet Ezzit le 04 février 2014 n°MO06777 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et ben Hmida Khaled, elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à Sakiet eddeir Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X01136DIVD2

Avis

Taoufik Samet titulaire de la carte d'identite n° 01338929 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en acte de vente rédigé le 18 août 2003 enregistré à Djbeniana le 09 octobre 2003 n° M021050 par les deux notaires Mohamed Dahmen et Moez Krichen à propos du terrain d'une superficie de 1344 m2, situé à « Sefleni » ataya Kerkenah Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai du 70 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2019X01137DIVD2

Avis

Mourad ben Jilani Ayedi declare qu'il est propriétaire de la moitié à l'indivis d'une maison n° 232 de 84 m2 sis route saltnia km 3 Sfax il a égare son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'original.

Pour toutes contestations s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem rue des notaires Sfax Medina Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée

2019X01141DIVD2

Avis

Mme Selma bent Mahmoud Eljen titulaire de la C.I.N. n° 04393360 avise être propriétaire d'un tiers indivis d'une parcelle de terre d'une superficie de 98.60m2 renfermant une maison à la route de Menzel Cheker km 5.5 Sfax limitée au Sud par un passage, à l'Est par route de Menzel Cheker, au Nord et à l'ouest par Eljen.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mohamed Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01142DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Trigui Mustapha CIN 05270214 déclare avoir perdu l'origine de son titre de propriété soit le contrat rédigé par les notaires fourati Hichem et son assesseur daté le 13/10/2014 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 14/10/2014 reçu n° MO46889 prouvant sa propriété d'un terrain Est sud de 694,42 m2 la superficie sis à route Mahdia km 7 sfax borné au sud par une rue à L'Est par Mohamed Daoud au Nord Ezeddine bechcha et Faycel Charfeddin à l'ouest par Nizar Boukataya et Anissa boukhris, toute opposition doit être faite dans les 70 jours qui suivent l'insertion de cette annonce au JORT chez Maître Ayadi Mohamed avocat à la cour de cassation 7 rue Ali Bech Hamba immeuble khaou 2éme étage Sfax.

2019X01145DIVD2

Avis

Jamel B Ameur Abid déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une maison composée de 2 chambres situées à Sfax route Gremda K 6 provenant par acte de vente du 23/03/1997 enregistré le 07/02/2002 n°M035143 par les notaires abdelazziz bouatour et Mohamed Mzid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk el Attarine Sfax.

2019X01148DIVD2

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus